

Ségolène Royal signe le décret du parc naturel marin de Martinique

Dossier de la rédaction de H2o
 Avril 2017

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement et de la Mer vient de signer le décret interministériel de création du parc naturel marin de Martinique, second plus grand parc naturel marin français après celui de Mayotte. Cette signature avait été annoncée une semaine auparavant par la ministre, lors de son déplacement aux Antilles et à la COP de Carthagène.

Ce dixième parc, en incluant le sanctuaire AGOA, a pu voir le jour à la suite des deux avis favorables rendus dernièrement par le Conseil national de la protection de la nature et le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité. Le parc naturel marin de Martinique est le troisième dans les Outre-mer après celui de Mayotte et Glorieuses. Le Parc naturel marin de Martinique s'étendra donc sur les 47 340 km² de mer qui entourent la Martinique, soit sur l'ensemble de la zone économique exclusive. Ce périmètre est cohérent d'un point de vue écologique prenant en compte à la fois les habitats côtiers (mangroves, herbiers, communautés coralliennes...) et ceux du large, mais aussi les espèces (crustacés, poissons côtiers et grands pélagiques, tortues, cétacés, oiseaux marins...). Ce périmètre, qui concerne toutes les communes littorales et tous les usages, offre ainsi les meilleures perspectives pour répondre aux objectifs de protection du patrimoine naturel et de développement durable des activités.

Son conseil de gestion est composé de 53 acteurs locaux représentant l'ensemble des acteurs locaux de la mer concernés (services de l'État, élus, professionnels de la mer, usagers de loisirs, associations de protection de la nature, experts...). La prochaine étape va donc consister à installer le conseil de gestion de ce nouveau parc afin qu'il élabore son président. Ce conseil aura pour première grande mission de décider de la politique de protection et de développement durable des activités à quinze ans. L'Agence française pour la biodiversité fournira les moyens humains et financiers afin qu'il puisse mener à bien sa politique de gestion. Le parc naturel marin de Martinique dispose de ses propres orientations de gestion qui tiennent compte des spécificités de la Martinique et sur lesquelles sera bâti son plan de gestion. Comme tous les parcs naturels marins, ce parc vise trois grands objectifs : la connaissance, la protection et le développement durable d'activités.

Environnement France